

LES CHARGES LOCATIVES

TOUS LES MOIS

LES PROVISIONS DE CHARGES

OPAC SAVOIE vous demande chaque mois un acompte appelé « provision de charges ».

C'est pour étaler vos dépenses dans l'année.

Les provisions sont calculées sur une estimation des dépenses. Leur montant varie selon la météo, le prix des énergies, la consommation des habitants.

UNE FOIS PAR AN

LA RÉGULARISATION DE CHARGES

Au printemps, OPAC SAVOIE compare les dépenses réelles aux provisions que vous avez versées :

Si les dépenses réelles sont **inférieures** aux provisions, OPAC SAVOIE vous rembourse la différence.

Si les dépenses réelles sont **supérieures** aux provisions, OPAC SAVOIE vous facture la différence.



LES CHARGES C'EST QUOI ?

= dépenses liées au fonctionnement de votre résidence

LE FONCTIONNEMENT DE L'IMMEUBLE

ascenseur, **électricité** des parties communes, **nettoyage**, entretien des espaces extérieurs, **entretien** divers (ventilation, chaufferie...), **chauffage collectif**.

VOTRE CONSOMMATION DIRECTE

ex : conso individuelle d'eau chaude

IMPÔTS ET TAXES, COMME LA TAXE D'ORDURES MÉNAGÈRES REVERSÉE À LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE CONCERNÉE

PRINCIPAUX POSTES DE CHARGES

- ◆ **41 %** Chauffage
- ◆ **35 %** Charges communes
- ◆ **12 %** Taxe ordures ménagères
- ◆ **6 %** Eau chaude individuelle

OBJECTIF OPAC SAVOIE

Eviter les écarts entre provisions et dépenses réelles

opac
savoie

bien
vous
loger